

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Sylvain HAMARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2025-001 : **PREND ACTE** à l'unanimité de la présentation du rapport annuel de l'exercice 2023 de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

DEL-2025-002 : **PREND ACTE** à l'unanimité de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

DEL-2025-003 : **APPROUVE** à l'unanimité la prolongation du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) labellisé « Plan mercredi ».

DEL-2025-004 : **APPROUVE** à l'unanimité le renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance 2025/2027.

DEL-2025-005 : **ÉMET** par 24 voix pour et 5 absentions un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

DEL-2025-006 : **DÉCIDE** à l'unanimité la revalorisation de la participation au contrat complémentaire-santé des agents communaux.

DEL-2025-007 : **APPROUVE** à l'unanimité la mise à jour du Compte Personnel de Formation.

DEL-2025-008 : **DÉCIDE** à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

DEL-2025-009 : **ADOpte** à l'unanimité la motion pour la création d'une législation autour de la consommation du protoxyde d'azote.

DEL-2025-010-A: **ADOpte** par 28 voix pour et 1 voix ne prenant pas part au vote la motion contre les projets d'aménagements loisirs, sports, santé et culturel, comme programmés par et sur la ville d'Athis-Mons.